

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Chênes à COUFFÉ, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Nombre de délégués participants au vote : 15 (dont 2 suppléants)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU, TROTTET Elsa

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde
RINKEL Auriane

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, FEILLARD Sylvie

Elus Le Cellier : POSTEC Virginie

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Suppléants siégeant avec voix délibérative :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne

Elus Le Cellier : JARRET Laurent

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Suppléants présents :

Elus Couffé : /

Elus Le Cellier : DIDIER Sarah

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia, FAGARD Stéphane

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, DRUMEL
Mickaëlle

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

**N°07.10.2026-07 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS
DE LOISIRS ET PERISCOLAIRES GRAINE DE LOUSTIC ET L'ILE AUX ENFANTS**

Madame La Présidente explique qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur des deux structures :

1- Précision les conditions de traitement des demandes hors délais

Cet été, 60 familles ont formulé 154 demandes d'inscription hors délais, ce qui a intensifié et complexifié la gestion administrative et la continuité pédagogique des accueils de loisirs.

La commission PARENTS a été sollicitée sur ce point et a défini sur une grille de critères internes pour déterminer quelles demandes d'inscriptions hors délais peuvent être acceptées, sous conditions d'un justificatif.

La formulation actuelle des règlements intérieurs des accueils de loisirs et périscolaires de Ligné et de Mouzeil, peut laisser penser qu'une inscription hors délais reste possible dès lors que des places sont disponibles. Il est donc proposé de **préciser les conditions de traitement de ces demandes**, afin d'éviter les malentendus et de garantir une application équitable des règles pour l'ensemble des familles.

Il est proposé au Comité Syndical la modification suivante :

MODALITES D'INSCRIPTION

Période de vacances scolaires :

- Les inscriptions se font via le portail famille au plus tard 15 jours avant le début de chaque période de petites vacances scolaires et au plus tard 1 mois avant le début des vacances scolaires d'été.
- Des réservations en cours de période de vacances pourront être prises en compte en fonction des places disponibles.
- Les inscriptions hors délais sont traitées sous réserve des capacités d'accueil et selon des critères prédéfinis.
- Les annulations seront prises en compte si la direction est prévenue dans les délais autorisés (7 jours avant la date de l'accueil de l'enfant pour les petites vacances, 15 jours pour les vacances d'été et 21 jours pour les séjours). A défaut, l'accueil et le repas seront facturés.

2- Identification de l'enfant sur le coupon d'acceptation du règlement

Il est proposé d'ajouter sur le coupon à retourner par les familles le nom et le prénom de l'enfant ou des enfants concernés. Cette modification permet de rattacher clairement l'acceptation du règlement intérieur à l'enfant inscrit et de faciliter le suivi administratif des documents retournés. Il est également proposé d'ajouter la mention « m'engage à en respecter les dispositions » afin de formaliser l'engagement des familles à respecter les règles définies dans le règlement intérieur.

Partie COUPON :

Je, soussigné(e)

..... responsable légal de l'enfant/des enfants

..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de l'accueil de loisirs et périscolaire (...) et m'engage à en respecter les dispositions.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau syndical du 23 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------

- **D'approuver** les modifications des règlements intérieurs des accueils de loisirs et périscolaires de Ligné « L'île aux enfants » et de Mouzeil « Graine de Loustic »

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER


SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perrière
44 850 LIGNÉ
Tel : 02 51 12 20 04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

